

CARMILA

Société anonyme au capital de 837 699 642 euros
Siège social : 25, rue d'Astorg – 75008 Paris
381 844 471 R.C.S. Paris

Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2026

Table de correspondance des résolutions

L'ordre du jour figurant dans l'avis préalable de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires – BALO, du 6 avril 2026 (n°41) a été complété dans l'avis rectificatif publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 10 avril 2026 (n°43) de la résolution portant sur la ratification de la cooptation d'un Administrateur (5e résolution).

N° des résolutions publiées dans l'avis BALO n°41	Libellé de la résolution	N° des résolutions publiées dans l'avis rectificatif BALO n°43	État du changement
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025	1	Identique
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025	2	Identique
3	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, fixation du dividende	3	Identique
4	Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Maria Garrido	4	Identique
-	Ratification de la cooptation de Monsieur Sébastien Cayla, en qualité d'Administrateur	5	Nouvelle résolution
5	Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce	6	Décalée
6	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Madame Marie Cheval, Présidente-Directrice Générale	7	Décalée

7	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Sébastien Vanhoove, Directeur Général Délégué	8	Décalée
8	Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2026	9	Décalée
9	Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2026	10	Décalée
10	Approbation de la politique de rémunération applicable aux Administrateurs au titre de l'exercice 2026	11	Décalée
11	Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce	12	Décalée
12	Autorisation donnée pour une durée de 18 mois au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	13	Décalée
13	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	14	Décalée
14	Autorisation donnée pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre en raison des attributions gratuites d'actions, dans la limite de 1 % du capital social	15	Décalée
15	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	16	Décalée

A noter que les rapports des Commissaires aux comptes portant sur les résolutions 13 et 14 (numérotation figurant dans le BALO n°41) ont été émis avant la publication du BALO rectificatif n°43.